



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Muriel CHARRIER, Alain LABELLE, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON

Absent(es) excusé(es) : Marie-Christine VIGNAUD, François TILLET

Pouvoir(s) : de Marie-Christine VIGNAUD à Claude BERTRAND
de François TILLET à Renée COURTOIS

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2016/073 – ACHAT TERRAIN ROUSSEAU : IMPASSE DES VIGNES

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016/039 du 25 mai 2016

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la régularisation de l'acte de vente du chemin situé « 1 Impasse des Vignes » à Fontrable, chemin appartenant à la SCI « AU BEAU SOLEIL », cadastré en section AC – Parcelle n° 169 d'une superficie de 307 m², la commune doit également racheter le terrain cadastré en section AC parcelle n° 170 d'une superficie de 9 mètres carrés, appartenant à M. Stéphane ROUSSEAU.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce rachat et propose une offre de prix à 4 € le m² comme défini pour l'achat dudit chemin.

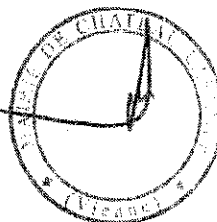
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de rachat du terrain de M. ROUSSEAU au prix de 4 € le mètre carré,
- D'indiquer que la commune prendra en charge les frais d'actes notariés,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 26 octobre 2016

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600656-20161026-BT_160926_1611-DE
Regu le 23/11/2016